

Conditions générales de vente — Commune Maison

Oct 18, 2026 · @sandrine

Ces conditions s'appliquent à toute réservation ou souscription de prestations de coworking Commune Maison, notamment via la plateforme de gestion Desk (communemaison.desk.community). Elles s'appliquent aux clients professionnels comme aux particuliers (consommateurs).

Article 1 — Mentions légales

Les prestations sont fournies par **Bise**, SARL au capital de 200 €, RCS Romans-sur-Isère 497 643 817, SIRET 497 643 817 00032, code NAF 6820B, TVA intracommunautaire FR01497643817, siège social 65 rue Denis Papin, 26000 Valence, représentée par Sandrine Heuzé, gérante (ci-après « Commune Maison »).

- Lieux de prestation : 65 rue Denis Papin et 8 rue Michel Servet, 26000 Valence
- Contact : commune.maison@justeciel.com · 06 62 29 48 34 · www.communemaison.fr
- Assurance : ACM, contrats Multi Pro n° I82019575 (65 rue Denis Papin) et n° I82038656 (8 rue Michel Servet)

Article 2 — Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») régissent la vente des prestations de coworking : postes de travail, bureaux, carnets de journées, location de salles de réunion et de la salle visio Mr Robot à la demi-journée ou à la journée, et services associés.

Les prestations s'adressent aux professionnels (sociétés, entrepreneurs individuels, professions libérales, associations) comme aux particuliers. Est considéré comme consommateur le Client personne physique qui agit à des fins non professionnelles, par exemple un salarié qui règle lui-même son abonnement, remboursé ou non par son employeur. Le Client indique sa qualité lors de la création de son compte. Les clauses propres aux professionnels ou aux consommateurs sont signalées comme telles.

Toute réservation implique l'acceptation sans réserve des CGV et du règlement intérieur, acceptés en cochant la case prévue lors de la création du compte ou de la commande. Pour les abonnements, un contrat de prestation de services est signé en complément ; il prévaut sur les CGV en cas de contradiction. Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la commande.

Article 3 — Compte client sur la plateforme Desk

Les réservations et souscriptions se font via la plateforme Desk, éditée par un prestataire tiers. Le Client crée un compte en indiquant des informations exactes et à jour : nom et prénom, adresse de facturation, e-mail et téléphone, ainsi que, pour un professionnel, la raison sociale et le numéro SIRET.

Les identifiants sont personnels et confidentiels. Toute réservation faite depuis le compte est réputée faite par le Client. En cas d'utilisation frauduleuse, le Client prévient immédiatement Commune Maison. Commune Maison peut suspendre un compte en cas de fausse déclaration, d'impayé ou de manquement au règlement intérieur.

Commune Maison ne garantit pas une disponibilité permanente de la plateforme. En cas d'indisponibilité, le Client peut réserver par e-mail à commune.maison@justeciel.com.

Article 4 — Prestations et tarifs

Les formules, leur contenu et leurs prix sont présentés sur la plateforme Desk et sur www.communemaison.fr. Les prix sont indiqués en euros, hors taxes et toutes taxes comprises (TVA 20 %). Pour le Client consommateur, le prix à payer est le prix TTC.

Formules de coworking

Formule	Contenu	Prix TTC	Prix HT
Abonnement 2 jours / semaine	8 journées par mois, Mr Robot en illimité, 2 h de salle de réunion par mois	119,00 € / mois	99,17 € / mois
Abonnement 3 jours / semaine	12 journées par mois, Mr Robot en illimité, 3 h de salle de réunion par mois	169,00 € / mois	140,83 € / mois
Abonnement 5 jours / semaine	poste dédié, accès illimité, Mr Robot en illimité, 5 h de salle de réunion par mois	229,00 € / mois	190,83 € / mois
PackPass 10 demi-journées	valable 1 an	145,00 €	120,83 €
PackPass 10 journées	10 journées et 2 h de salle, valable 1 an	199,00 €	165,83 €
PackPass 5 h petite salle	Mad Men ou The Wire, valable 1 an	48,00 €	40,00 €

Formule	Contenu	Prix TTC	Prix HT
PackPass 10 h petite salle	Mad Men ou The Wire, valable 1 an	85,00 €	70,83 €

Espaces à la réservation

Espace	Type	Capacité	Tarifs TTC	Tarifs HT
Bureau des légendes	coworking partagé, 50 m ² , climatisé	9	9 € / h · 18 € / demi-journée · 24 € / jour	7,50 € · 15 € · 20 €
The Office	coworking partagé, 25 m ²	6	9 € / h · 18 € / demi-journée · 24 € / jour	7,50 € · 15 € · 20 €
Desperate Housewives	bureau privatif individuel	1	11 € / h · 24 € / demi-journée · 36 € / jour	9,17 € · 20 € · 30 €
Mr Robot	salle visio individuelle, accès réservé aux abonnés	1	inclus en illimité dans les abonnements	—
Lost	bureau fermé	3	18 € / demi-journée · 24 € / jour	15 € · 20 €
Mad Men	petite salle de réunion	3	12 € / h · 30 € / demi-journée · 48 € / jour	10 € · 25 € · 40 €
The Wire	salle de réunion	3	12 € / h · 30 € / demi-journée · 48 € / jour	10 € · 25 € · 40 €
The Bear	réunion et réception, accès jardin, 18 h–21 h	8	229 € / soirée	190,83 €

Les tarifs HT sont arrondis au centime ; la TVA applicable est de 20 %. Les tarifs détaillés et à jour sont ceux affichés sur Desk au moment de la réservation.

Avantages abonnés. Les salles de réunion Mad Men et The Wire sont mises gratuitement à disposition des abonnés, sur réservation via Desk, dans la limite de 2 h par mois (abonnement 2 jours), 3 h par mois (3 jours) ou 5 h par mois (5 jours). Au-delà, une réduction de 50 % s'applique sur leur tarif. Les heures non utilisées ne sont pas reportées d'un mois sur l'autre.

Toutes les formules de poste incluent : thé et café, 30 impressions par mois et par poste, accès à la cuisine et aux espaces communs, internet très haut débit et ménage. Les avantages propres aux abonnés sont précisés ci-dessous.

Le prix applicable est celui affiché au moment de la réservation. Commune Maison peut modifier ses tarifs à tout moment ; les réservations déjà confirmées ne sont pas concernées, et les abonnés sont prévenus au moins un mois à l'avance.

Article 5 — Réservation

Le Client choisit sur Desk la prestation, la date et le créneau, puis valide sa commande après avoir accepté les CGV et le règlement intérieur. La réservation est ferme dès réception de l'e-mail de confirmation, une fois le paiement validé.

Les réservations sont possibles dans la limite des disponibilités, pendant les horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h, hors jours fériés. Le créneau réservé inclut l'installation et le rangement : la salle est libérée, propre, à l'heure de fin. Un dépassement entraîne la facturation d'un créneau supplémentaire.

Article 6 — Paiement

Les réservations ponctuelles et carnets sont payables en totalité à la commande, en ligne sur Desk par carte bancaire. Les abonnements sont payables d'avance chaque mois par virement automatique, dans les conditions du contrat de prestation. Les factures sont disponibles dans l'espace client Desk.

Les paiements en ligne sont traités par le prestataire de paiement de la plateforme ; Commune Maison n'a jamais accès aux numéros de carte.

Pour un Client professionnel, tout retard de paiement entraîne de plein droit des pénalités au taux de trois fois le taux d'intérêt légal et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce). Commune Maison peut aussi suspendre l'accès et les réservations jusqu'au paiement complet. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Pour un Client consommateur, les sommes impayées portent intérêt au taux légal à compter d'une mise en demeure, et l'accès peut être suspendu après une mise en demeure restée sans effet pendant huit jours.

Les factures sont établies au nom du Client et peuvent servir de justificatif auprès de son employeur. Un éventuel remboursement par l'employeur ne concerne pas Commune Maison : le Client reste seul redevable des sommes dues.

Article 7 — Annulation et modification

Le Client peut modifier ou annuler une réservation depuis son compte Desk, dans les conditions suivantes :

- **Jusqu'à 24 heures avant le début de la réservation** : annulation gratuite, remboursée à 100 %, pour toutes les prestations (postes, bureaux, salles, privatisations).
- **Moins de 24 heures avant, ou absence** : le montant de la réservation reste dû en totalité.

Le remboursement est effectué par le moyen de paiement utilisé lors de la commande. Les journées d'un carnet non utilisées avant leur date d'expiration ne sont ni remboursées ni prolongées. Les heures de salle incluses dans un abonnement ne sont pas reportables d'un mois sur l'autre.

Si Commune Maison doit annuler une réservation (fermeture exceptionnelle, force majeure), elle propose un autre créneau ou rembourse intégralement le Client, sans autre indemnité.

Article 7 bis — Droit de rétractation (Client consommateur)

Le Client consommateur qui achète une prestation en ligne via Desk ou à distance dispose de quatorze jours à compter de la commande pour se rétracter, sans motif ni pénalité (articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation). Il notifie sa décision par une déclaration sans ambiguïté, par e-mail à commune.maison@justeciel.com ou au moyen du formulaire type figurant en annexe. Commune Maison rembourse les sommes versées au plus tard quatorze jours après la rétractation, par le même moyen de paiement.

Lorsque la prestation commence avant la fin de ce délai (par exemple une réservation pour le lendemain, ou un abonnement qui démarre immédiatement), le Client consommateur en fait la demande expresse au moment de la commande, en cochant sur Desk la case : « Je demande expressément que la prestation commence avant la fin du délai de rétractation de 14 jours, et je reconnais perdre mon droit de rétractation une fois la prestation entièrement exécutée. » Cette demande est rappelée dans l'e-mail de confirmation de commande. S'il se rétracte ensuite, le Client paie le montant des prestations fournies jusqu'à sa rétractation. Une prestation entièrement exécutée avant la fin du délai ne peut plus faire l'objet d'une rétractation.

Ce droit ne s'applique pas au Client professionnel, ni aux contrats signés dans les locaux de Commune Maison.

Article 8 — Abonnements

Les abonnements mensuels sont sans engagement de durée. Ils sont reconduits tacitement de mois en mois. Chaque Partie peut y mettre fin à tout moment avec un préavis d'un mois, notifié par e-mail, par lettre recommandée ou directement depuis l'espace client Desk.

Un dépôt de garantie égal à un mois d'abonnement HT est versé à la souscription. Il est restitué dans le mois suivant la fin de l'abonnement et la restitution des clés, déduction faite des sommes dues. Aucun dépôt n'est demandé pour les réservations ponctuelles et les carnets.

Les abonnés mensuels reçoivent une clé leur permettant d'accéder à l'Espace en dehors des horaires d'ouverture. Les modalités détaillées figurent dans le contrat de prestation de services.

Article 9 — Obligations du Client

Le Client utilise les espaces pour une activité professionnelle licite et respecte le règlement intérieur. Il en est de même pour ses invités, dont il répond. Il ne peut céder ni sous-louer sa réservation.

Le Client est titulaire d'une assurance responsabilité civile (professionnelle, ou personnelle pour un consommateur) couvrant les dommages qu'il pourrait causer aux personnes, aux locaux et aux équipements.

Article 10 — Responsabilité

Commune Maison est tenue d'une obligation de moyens. Elle n'est pas responsable des vols, pertes ou dégradations des biens du Client, des interruptions de réseau, d'électricité ou de la plateforme Desk qui ne lui sont pas imputables, ni des préjudices indirects (perte de données, de chiffre d'affaires ou de clientèle).

À l'égard d'un Client professionnel, sa responsabilité est limitée au montant payé par le Client pour la prestation concernée, ou, pour un abonnement, aux sommes versées au titre des trois derniers mois. Le Client répond des dommages causés par lui-même ou par ses invités.

À l'égard d'un Client consommateur, ces exclusions et limitations s'appliquent dans la seule mesure permise par le Code de la consommation, sans le priver de son droit à réparation en cas de manquement de Commune Maison à ses obligations.

Article 11 — Force majeure

Aucune Partie n'est responsable d'un manquement dû à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. Les prestations non fournies de ce fait sont reportées ou remboursées au prorata.

Article 12 — Données personnelles

La SARL Bise est responsable du traitement des données collectées via Desk et dans le cadre des prestations (identité, coordonnées, facturation, historique de réservations). Ces données servent uniquement à la gestion des réservations, à la facturation, à l'accès aux locaux et au respect des obligations légales. Elles sont hébergées par l'éditeur de la plateforme Desk, qui agit en tant que sous-traitant, et ne sont jamais vendues.

Elles sont conservées pendant la relation commerciale, puis 3 ans pour la prospection et 10 ans pour les pièces comptables. Le Client peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité auprès de commune.maison@justeciel.com, et saisir la CNIL (www.cnil.fr).

Commune Maison n'envoie de messages commerciaux par e-mail à un Client consommateur qu'avec son accord préalable. Chaque message permet de se désinscrire.

Article 13 — Modification des CGV

Commune Maison peut modifier les CGV à tout moment. La version applicable est celle en vigueur à la date de la commande. Les abonnés sont informés des modifications par e-mail ou sur Desk au moins un mois avant leur entrée en vigueur.

Article 14 — Droit applicable et litiges

Les CGV sont soumises au droit français. En cas de difficulté, les Parties recherchent d'abord une solution amiable en écrivant à commune.maison@justeciel.com.

Client professionnel. À défaut d'accord dans un délai de 30 jours, tout litige relève de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Romans-sur-Isère, ou du tribunal judiciaire de Valence si le Client n'est pas commerçant.

Client consommateur. Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », après nous avoir sollicités et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de :

CM2C — 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris · Tél. : 01 89 47 00 14 · Site internet : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php> · E-mail : litiges@cm2c.net

Le Client consommateur peut aussi saisir, à son choix, la juridiction du lieu où il demeurerait lors de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable, ou toute autre juridiction compétente.

Annexe — Formulaire type de rétractation

À remplir et renvoyer uniquement si vous êtes un consommateur et souhaitez vous rétracter.

À l'attention de SARL Bise — Commune Maison, 65 rue Denis Papin, 26000 Valence, commune.maison@justeciel.com :

- Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous : []
- Commandé le : []
- Nom du consommateur : []
- Adresse du consommateur : []
- Signature du consommateur (uniquement en cas de notification sur papier) : []
- Date : []